

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 315

présenté par
M. Cherki
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , des violences collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « violence collective » est difficilement définissable.